

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 618 DU 25 JUILLET 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens».

COMTE CLERMONT TONNERRE( 1789)



**EN JUIN LE CHÔMAGE  
TOUJOURS LE CHÔMAGE  
ET RIEN D'AUTRE**



## À LA UNE

### LE MINISTRE DES COLONIES DÉTAILLE SES PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

Le ministre des colonies a présenté une communication relative à la politique de lutte contre la vie chère dans les colonies dont le contenu donné par les services de la communication est le suivant :

« Afin de lutter contre la vie chère qui serait le problème économique prioritaire , le Gouvernement entend mener, dans le respect des compétences des collectivités de la colonisation , une nouvelle politique de régulation des marchés pour y améliorer le fonctionnement de la concurrence. Le dispositif actuel présente en effet la faiblesse de reposer presque entièrement sur des dispositifs d'encadrement des prix. S'il peut avoir son utilité à court terme ou en cas de crise, il a des coûts de gestion élevés et n'incite pas à l'adaptation des structures économiques.

La réforme proposée vise à agir sur la chaîne de formation des prix et non plus seulement sur son résultat final. Elle va adapter plusieurs dispositions du code de commerce aux spécificités des colonies , pour passer d'une régulation en aval des prix à une régulation en amont des marchés de gros et de la chaîne logistique, afin de recréer les conditions d'une concurrence normale sur les marchés de détail. Ce mode de régulation donne des incitations plus efficaces aux opérateurs économiques pour instaurer un fonctionnement concurrentiel des marchés favorable au consommateur.

Par ailleurs, les dispositifs existants dans des secteurs où ce type de régulation est déjà en place seront améliorés. L'évaluation de ces dispositifs est engagée, par exemple pour les carburants et la téléphonie,

dans le but d'obtenir rapidement des améliorations par la voie de la négociation et en suscitant des engagements des opérateurs. Cette option du dialogue n'exclut pas le recours à des décisions unilatérales s'il apparaissait qu'aucun progrès ne peut être obtenu dans des délais raisonnables.

Les organisations de consommateurs et les collectivités locales seront plus étroitement associées, au-delà de leur présence actuelle dans les observatoires des prix, afin de rétablir la confiance dans les mécanismes de formation des prix.

Un projet de loi sera soumis au Parlement dès la rentrée parlementaire d'automne pour mettre en œuvre ce plan».

Rien n'a donc changé par rapport aux premières déclarations .En attendant le projet de loi , ce ne sont que des généralités conforme à la stratégie d'exercice du pouvoir des socialistes. Ainsi , aucune indication n'est donnée sur les salaires, la politique macroéconomique des importations et le développement des secteurs de la production qui sont des moyens d'inciter à la stabilité des prix . Aucune indication non plus sur le prix de l'essence alors que de nombreux rapports ont conclu à des voles réalisés par le Groupe Total . Pour atteindre à la stabilité des prix , nous estimons nécessaire une autre politique macroéconomique dont l'essence est la production à prix compétitifs et la protection de notre marché.

## LA REDACTION



# AFFAIRES NATIONALES

## ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

### EN JUIN LE CHÔMAGE TOUJOURS LE CHÔMAGE

Les autorités coloniales viennent de publier la situation mensuelle de l'emploi pour le mois de juin :

**Selon ces informations, le nombre de demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 57760 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre diminue de 0,1 % par rapport à fin mai 2012 (soit -70). Sur un an, il est en hausse de 3,2 %.Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à 64 420 fin juin 2012.

Ce nombre diminue de 0,2 % (soit -160). Sur un an, il croît de 3,9 %. Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégories D et E s'établit à 3 780 en Guadeloupe et Îles du Nord fin juin 2012 (+0,5 % sur un mois). Le nombre de demandeurs inscrits en catégorie D est en hausse de 1,8 % et mais celui des demandeurs inscrits en catégorie E diminue de 0,5 % par rapport au mois de mai 2012.

**Les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C** diminuent au cours des trois derniers mois de -4,6 % par rapport aux trois mois précédents. Les motifs en baisse concernent les licenciements économiques (-17,6 %), les autres cas (-9,3 %), les fins de mission d'intérim (-4,3 %) et les démissions (-2,7 %). Les motifs d'inscriptions pour fin de contrat à durée déterminée (+5,3 %), premières entrées (+3,6 %), autres licenciements (+1,7 %) et reprises d'activité (+1,2 %) sont en hausse. En parallèle, les sorties de catégories A, B, C reculent en Guadeloupe et Îles du Nord au cours des trois derniers mois de 3,3 % par rapport aux trois mois précédents. Tous les motifs de sorties sont en baisse sauf les radiations administratives (+36,4 %) et les entrées en stages (+11,9%).

**Les offres d'emploi collectées** par Pôle emploi diminuent au cours des trois derniers mois de 9,3 % par rapport aux trois mois précédents. Cette baisse concerne aussi bien les offres d'emploi durable (6 mois ou plus, - 20,3 %) que les offres d'emploi non durable (moins de 6 mois, - 3,8 %).

**Enfin , le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de Solidarité Active (RSA)** est de 22 255 (soit 39,1 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes). Au mois de juin 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 23 504 (soit 36,9 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes). Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 456 au mois de juin 2012 (soit 28,9 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 1 624 au mois de juin 2012 (soit 31,5 % des sorties en catégories A, B, C, données brutes).

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SYRIE

### LES ALLIÉS DE LA SYRIE SE MOBILISENT

Sur le plan diplomatique, il faut retenir la déclaration faite mardi d'un des chefs des Gardiens de la Révolution iraniens, Masoud Jazayeri. Dans une déclaration à l'agence iranienne Fars, il met en garde, en les nommant, les États-Unis, la Turquie, le Qatar et l'Arabie séoudite contre toute intervention en Syrie : « Les amis de la Syrie et le front de résistance n'en sont pas encore là, mais si cela devait arriver, des coups décisifs seraient portés au front de l'ennemi ». Le « front de résistance » comprend, outre la Syrie, l'Iran et certaines tendances palestiniennes, le Hezbollah libanais et ses alliés. Mercredi dernier, son chef, Hassan Nasrallah a réaffirmé lui aussi son soutien à la Syrie « telle qu'elle est » : « La vraie Syrie est celle de Bachar al-Assad, celles des martyrs, celle de Assef Shawkat, Dahoud Rajah et Hassan Turkmani (trois des quatre hauts responsables syriens victimes de l'attentat du 18 juillet) a-t-il déclaré devant plusieurs milliers de ses partisans rassemblés à Beyrouth, dont certains brandissaient le drapeau syrien et des portraits de Bachar. Début juillet, Ahmed Jibril, dirigeant du Front populaire de Libération de la Palestine, avait déjà annoncé cette mobilisation pro-syrienne : « Nous (le FPLP), le Hezbollah et l'Iran combattons aux côtés de la Syrie en cas d'agression ». Dans un registre plus « feutré », mais pas moins signifiant, la Russie a envoyé de nouveaux bâtiments de sa flotte de guerre vers les côtes syriennes – ils franchissaient mardi le détroit de Gibraltar : Erdogan peut bien fermer sa frontière avec la Syrie, le CNS se distribuer des postes gouvernementaux, le Qatar verser de nouveaux fonds dans le tonneau des Danaïdes de la « révolution » syrienne, il y a décidément un barrage infranchissable qui se dresse – et se renforce – sur la route de Damas.

Sergueï Lavrov, ministre des affaires étrangères de la Russie, est devenu, à la faveur de la crise syrienne, une sorte de « statue du commandeur » qui vient demander compte aux Occidentaux de leurs péchés contre la Vérité et la paix du Monde. À chacune ou presque de ses conférences de presse, Sergueï Lavrov « tâcle » ses adversaires géopolitiques euro-américains, et le plus souvent sur le thème syrien. La séance du 25 juillet, depuis Saint-

Pétersbourg, n'a pas dérogé à cette règle : revenant sur les réaction de la diplomatie américaine à l'attentat contre le conseil sécuritaire syrien du 18 juillet – pas la moindre condamnation de Washington qui a alors au contraire redoublé ses attaques contre Bachar – le ministre russe des Affaires étrangères a estimé que pareille attitude équivalait à une justification du terrorisme : « C'est assumer directement le terrorisme. Comment sommes nous supposés le prendre ? C'est une position sinistre, je ne trouve pas les mots pour exprimer notre réaction à ça ! » Revue de détail des incohérences et mensonges occidentaux Les oreilles d'Hillary Clinton – toutes bouchées de cérumen sioniste qu'elles soient – ont dû siffler un peu. Lavrov a eu aussi un « petit mot » pour le Conseil de sécurité – numériquement dominé par les Américains et leurs alliés, s'«étonnant » de ce qu'il ait refusé de condamner un acte de terrorisme comme le dernier attentat de Damas. Le ministre russe faisait notamment allusion à une déclaration de la représentante permanente des États-Unis aux Nations-Unies, Susan Rice, selon laquelle les actes de terrorisme à Damas contribueraient à accélérer l'adoption d'une résolution sur la Syrie au titre du chapitre VII de la Charte de l'ONU, lequel prévoit des sanctions graves, allant jusqu'au recours à la force. « En d'autres termes, cela signifie : « Nous soutiendrons de tels actes terroristes jusqu'à ce que le Conseil de sécurité fasse ce que nous voulons » observe Sergueï Lavrov. Et du général, le ministre de Poutine est passé au particulier, à propos de la prise de contrôle par des groupes armés de postes-frontières syriens face à la Turquie : Lavrov rappelle que les activistes ont pillé des biens (des camions) turcs. Et qu'ils se réclamaient semble-t-il non de l'ASL mais d'al-Qaïda. Que les Américains prétendent combattre partout, sauf en Syrie ! L'Union européenne – appendice diplomatique des États-Unis – n'a pas été oubliée non plus. Le chef de la diplomatie russe a estimé que la nouvelle série de sanctions anti-syriennes que viennent de décider les gouvernements eurocratiques allait à l'encontre des décisions prises par le Conseil de sécurité et des accords entérinés par la conférence de Genève de 30 juin, qui prévoient la mise en place d'un gouvernement de transition. Ces sanctions unilatérales s'apparentent pour Lavrov à un « blocus » économique de la Syrie. Et elles vont contre le principe de gestion commune Est-Ouest du dossier syrien prévu à Genève:« Malheureusement, quand les États-Unis, l'Union européenne et quelques autres pays commencent à adopter des sanctions contre la Syrie, ils ne nous consultent absolument pas » constate Lavrov. On le voit (une centième fois) la Russie ne passe rien, aucun mensonge, aucune contradiction, aucune manoeuvre au bloc occidental, emberlificoté dans ses incohérences géostratégiques et son hypocrisie diplomatique.



## AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

### VISITE OFFICIELLE DU PREMIER MINISTRE HAÏTIEN AUX ÉTATS UNIS

LAURENT LAMOTHE est aux Etats unis .« Nous travaillons avec les Haïtiens pour construire les bases solides de la prospérité et de la stabilité politique », a confié la secrétaire d'Etat américaine, Hillary R. Clinton, lors d'une conférence de presse conjointe avec le Premier ministre Laurent S. Lamothe au Département d'Etat, mardi 24 juillet 2012. Les Etats-Unis, a poursuivi Mme Clinton, continueront à accompagner le pays dans le renforcement de la production agricole, la construction d'infrastructures, la promotion des investissements, la santé et le renforcement de l'état de droit. La production de maïs a quadruplé dans le pays, le taux de mortalité dû au choléra est passé de 9 à 1 %, plus de 2 millions de m<sup>3</sup> de déblais ont été enlevés et il y a des entreprises qui investiront au parc industriel de Caracol afin de créer plus de 20 000 emplois, a détaillé la chancelière américaine. Insistant sur l'importance des élections sénatoriales et territoriales, Hillary R. Clinton a souligné qu'il est important de renforcer la capacité de l'Etat haïtien et de la société afin que ces derniers se collettent avec les défis auxquels le pays est confronté, notamment la pauvreté et un taux de chômage très élevé. « Nous voulons passer du stade de travailler en Haïti à celui de travailler avec Haïti », a souligné Hillary R. Clinton, arguant qu'Haïti, pays dépourvu affecté par un exode massif de cerveaux, finira par se sortir des mauvaises passes. Toutefois, Hillary R. Clinton a nuancé. « Le changement est dur. Il ne s'opère pas à la tombée de la nuit, du jour au lendemain. Il faut un leadership éclairé et des citoyens responsables », a-t-elle indiqué à côté d'un Laurent S. Lamothe reconnaissant envers la secrétaire d'Etat américaine et raide dans les bottes du politique qui apprend afin de ne pas commettre les erreurs de ses prédécesseurs. « Je vous remercie pour votre leadership, votre compassion et pour l'amour que vous avez pour Haïti », a indiqué Lamothe, heureux du « respect » dont font montre les Etats-Unis pour le président Michel Joseph Martelly et lui. Laurent S. Lamothe, d'un autre côté, a misé gros sur les retombées du parc industriel de Caracol dont le lancement officiel est prévu pour le mois d'octobre. « Nous voulons répliquer ce modèle, en faire un success story pour montrer au monde nos possibilités », a poursuivi Lamothe, résolu à poursuivre la lutte contre la contrebande, les efforts pour augmenter la pression fiscale et pour assainir les dépenses publiques et ce, afin

de trouver encore plus de ressources pour poursuivre les programmes sociaux du gouvernement destinés aux femmes, enfants en âge d'être scolarisés a indiqué Lamothe à la tête d'une délégation comptant entre autres le président du Sénat de la République, Desras Simon Dieuseul.

Le Premier ministre Laurent S. Lamothe s'est aussi entretenu au siège de l'OEA avec M. Jose Miguel Insulza, le numéro un de l'organisation régionale sur la tenue des prochaines élections législatives et territoriales en Haïti. Ces responsables ont convenu de la nécessité pour le Conseil électoral permanent, une fois établi, d'annoncer un calendrier pour la tenue de ces joutes et des modalités d'un appui technique de l'OEA. Le chef du gouvernement haïtien, selon un communiqué de l'OEA, a salué les résultats du programme OEA/ACDI d'enregistrement de l'état civil en Haïti qui va entrer dans sa deuxième phase. Insulza a renouvelé à Lamothe l'engagement de l'OEA de continuer à apporter son soutien au peuple haïtien et à ses autorités légitimes. « Il a réitéré la volonté de l'OEA de poursuivre l'exécution du programme d'éducation supérieure en faveur des cadres haïtiens ainsi que du processus d'enregistrement de l'état civil des Haïtiens de sorte que l'État haïtien puisse garantir à chaque citoyen le droit à un document d'identification et le droit de vote », selon ce communiqué. « Le Premier ministre Laurent S. Lamothe et le secrétaire général Jose Miguel Insulza se sont aussi engagés à appuyer les initiatives du Groupe d'amis d'Haïti et de la Haïti Task Force comme mécanismes pour le renforcement des liens entre Haïti et l'OEA. Le Premier ministre Lamothe a remis au secrétaire général une lettre officielle réitérant la décision de la République d'Haïti d'être le pays hôte de la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA au début de juin 2015 », a informé ce communiqué.

Enfin , Lamothe a également des séances de travail avec des bailleurs de fonds.

## **UN ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET L'URUGUAY**

Le ministre des affaires étrangères français a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay. Cet accord, signé le 6 décembre



2010, permettra de déterminer la législation applicable, en matière d'affiliation au régime de sécurité sociale, aux travailleurs se déplaçant entre les deux pays, d'exporter les pensions de l'un des Etats parties à l'autre par la levée de la clause de résidence et de coordonner les régimes de sécurité sociale des deux pays. Cet accord facilite la mobilité professionnelle entre la France et l'Uruguay en garantissant une continuité de droits en matière de sécurité sociale. Il vise également à densifier les relations économiques entre les deux pays en favorisant l'implantation des entreprises.

## **AFRIQUE**

### **OUATTARA LE PROTÉGÉ DE SARKOZY DEMANDE À ÊTRE REÇU PAR LES NOUVELLES AUTORITÉS FRANÇAISES**

Depuis le départ de Sarkozy de l'Élysée, le régime d'Abidjan est aux abois. Ses soutiens commencent à tomber un à un dans le monde entier. Ouattara a mal digéré le départ de Wade au Sénégal. Encore dans la tristesse, il vient de perdre un autre soutien. En la personne de Jean Ping, qui a été remplacé par une Sud-africaine à la tête de la commission de l'Union africaine. Fort de ce constat, Ouattara multiplie depuis quelques temps, les voyages à l'extérieur, à la recherche d'éventuels nouveaux « amis ». Parce qu'il est conscient que François Hollande ne lui accordera pas tous les privilèges comme le faisait son ami Sarkozy. Le président français a même pris ses distances vis-à-vis de Ouattara. C'est pourquoi, malgré son titre de président de la Cedeao, Hollande l'a royalement ignoré dans le dénouement de la crise malienne. Au point où, le président français a préféré s'adresser à des présidents relativement crédibles et respectueux de principes démocratiques chers à lui. Hollande a reçu tour à tour, Yayi Boni, Mahamadou Issoufou, Alpha Condé, Macky Sall, Ali Bongo et le roi Mohamed VI du Maroc. Très assommé par cette mise en quarantaine que l'Élysée lui fait subir, Ouattara a déployé des moyens colossaux pour mener un lobbying auprès de Hollande pour se faire recevoir à Paris. Soro Guillaume, son binôme a même été envoyé rencontrer le président socialiste de l'Assemblée nationale française. La Côte d'Ivoire étant vitale pour la France, Hollande sur recommandations de ses conseillers, révèle nos sources a concédé une faveur à Ouattara qui piaffe d'impatience. Le président français lui a passé un bref coup de fil il y a quelques mois pour juste le saluer et lui signifier que désormais, ce sont des relations d'Etat à Etat qui vont guider les deux pays. Près de deux mois après son arrivée à l'Élysée, Hollande a enfin accepté de recevoir le chef du régime ivoirien à Paris le 26 juillet 2012. Une audience, qui fait du bien à Ouattara qui souffrait le martyr de l'ignorance imposée par Hollande. Mais, le président

français connaît son futur hôte. C'est pourquoi, il a exigé de Ouattara la prise de certaines décisions et mesures avant son déplacement en France. Des sources proches de la télévision satellitaire France 24, révèlent que le président français fait des pressions sur Ouattara pour que ce dernier revoie sa copie en ce qui concerne la gestion du palais présidentiel. Selon ces sources, Hollande a exigé de Ouattara, la mise à l'écart pure et simple de plusieurs conseillers français dans son entourage direct. Notamment au niveau de sa sécurité et des renseignements généraux. Le président français, demande à Ouattara de virer tous les experts en sécurité et renseignements généraux venus de l'Hexagone grâce à Nicolas Sarkozy dans un plus bref délai, avant qu'il ne vienne à Paris. Cette information trouve toute sa crédibilité dans la manchette d'un confrère le mercredi 18 juillet 2012. «Palais présidentiel : Ouattara fait le ménage dans sa sécurité», barrait à sa une ce quotidien. Ces experts qui ont été mandatés par Sarkozy, l'ami de Ouattara, viennent d'être virés par le régime d'Abidjan pour insuffisance de rendement, écrit le confrère. Ce qui est faux, assomment nos sources. C'est sur injonction de François Hollande que ces experts en sécurité et renseignements généraux ont été débarqués par Ouattara. Leur compétence n'est nullement remise en cause, insistent nos sources. C'est pour combler ce vide, que Ouattara s'est tourné récemment vers Israël pour obtenir de ce pays, des experts en sécurité et renseignements généraux. Le voyage qu'il a effectué il y a quelques semaines, à Tel-Aviv semble lui avoir donné satisfaction. Car, nos sources soutiennent que les Français débarqués ont été remplacés par des Israéliens. Comme on le voit, le prochain voyage de Ouattara à Paris a été obtenu dans la difficulté. Là où, les autres chefs d'Etat africains, n'ont eu aucun mal à fouler le tapis rouge de l'Elysée. Certaines sources à Abidjan, soutiennent que Ouattara a dû se plier à d'autres exigences très contraignantes de Hollande avant de se rendre à Paris. Et les choses se présentent bien mal pour lui après le génocide commis par ses Frci et Dozos sur le site de réfugiés de Duékoué.

**SOURCE ABIDJAN.net**

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

La Bourse de Tokyo a terminé la séance de mercredi en baisse de 1,44%, plombée par les craintes pour la croissance mondiale et un yen toujours très vigoureux. A la clôture, l'indice Nikkei 225 des valeurs vedettes a chuté de 122,19 points à 8.365,90 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a perdu de son côté 1,56%, lâchant 11,21 points à 706,46 points. L'activité a été assez faible, avec 1,78 milliard d'actions échangées sur le premier marché. Les statistiques du commerce extérieur japonais publiées mercredi ont fait apparaître une baisse des exportations vers la Chine, premier partenaire commercial du Japon, et vers l'Europe. Ces données ont accentué les craintes d'un ralentissement de l'économie mondiale, freinée par les répercussions de la crise européenne d'endettement. Considéré comme une valeur refuge, le yen est resté de surcroît très vigoureux, le dollar demeurant à peine supérieur aux 78 yens et l'euro évoluant sous les 94,50 yens.

## ÉTATS UNIS

La Bourse de New York tente un rebond mais est freinée dans son élan par Apple, dont les résultats ont déçu: le Dow Jones gagnait 0,40%, le Nasdaq reculait de 0,24%. Vers 16H15 GMT, le Dow Jones Industrial Average gagnait 49,99 points à 12.677,31 points, tandis que le Nasdaq, à dominante technologique, reculait de 6,95 points à 2.856,04 points. L'indice élargi Standard and Poor's 500 perdait 0,11% (-1,53 point) à 1.336,78 points. Les investisseurs américains étaient encouragés par la publication par le Wall Street Journal d'informations affirmant que la Réserve fédérale américaine (Fed) avait l'intention d'annoncer la semaine prochaine ou début septembre de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire.

## EUROPE

Les Bourses européennes sont revenues de justesse dans le vert mercredi, réconfortées par plusieurs déclarations européennes rassurantes sur la crise en zone euro leur permettant de retrouver quelques raisons d'apaisement après deux jours de fort recul. A la clôture, Paris a gagné 0,23%, Francfort 0,25%, Milan 1,17% et Madrid 0,82%. Londres a perdu 0,02%. Après une ouverture en baisse, les premiers échanges sur les places financières européennes avaient été très volatils, alors que sur le marché obligataire, les taux d'emprunt de l'Espagne atteignaient de nouveaux records.

## CHANGE

L'euro poursuivait son léger rebond face au dollar mercredi, après avoir lourdement chuté ces derniers jours, mais restait sous la pression de l'aggravation de la situation économique en zone euro, où l'Espagne risque de ne pas pouvoir échapper à un plan de sauvetage global. Vers 16H00 GMT (1, l'euro valait 1,2127 dollar contre 1,2063 dollar mardi vers 21H00 GMT. Il était tombé en séance mardi à 1,2043 dollar, son niveau le plus faible depuis le 10 juin 2010. L'euro rebondissait également face à la monnaie

nippone, à 94,85 yens contre 94,28 yens mardi. Il est tombé mardi à 94,12 yens, son niveau le plus faible depuis fin novembre 2000. Le dollar restait stable face au yen, à 78,21 yens contre 78,17 yens mardi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique reculait face à l'euro, à 78,38 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5472 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2009 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,9903 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.601 dollars au fixing du soir - après avoir atteint 1.606,43 dollar, son plus haut niveau en près de trois semaines - contre 1.583,25 dollars mardi soir. La devise chinoise a fini à 6,3885 yuans pour un dollar contre 6,3859 yuans la veille.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole ont ouvert en légère hausse mercredi à New York, soutenus par une dépréciation du dollar face à l'euro malgré des inquiétudes persistantes pour la demande en brut outre-Atlantique, et dans l'attente des chiffres des stocks hebdomadaires. Vers 13H20 GMT, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en septembre progressait de 17 cents par rapport à la clôture de mardi, à 88,67 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex).

**PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



## **MANAGEMENT ET DROIT**

### **LA CONSTATATION DE TRAVAIL DISSIMULÉ LORS D' UN CONTRÔLE FISCAL**

Depuis plusieurs années les agents des impôts peuvent lors d'une vérification de comptabilité procéder à la constatation d'un travail dissimulé. Mais récemment des consignes leur ont été données d'utiliser effectivement cette disposition légale. Lors d'un contrôle fiscal les agents de l'administration fiscale sont censés vérifier la TVA, l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu, toutes les contributions fiscales. Si dans le courant de la vérification de comptabilité l'inspecteur des impôts constate une situation de travail dissimulé, il est autorisé à dresser un procès verbal. Jusqu'à récemment, ce droit n'était pas utilisé, il l'est désormais. En pratique, quand le travail dissimulé est constaté, un procès verbal est établi et transmis au Procureur de la République. Celui-ci décide ou non de poursuivre le gérant de l'entreprise concernée. Le gérant peut être poursuivi à deux titres : en son nom personnel et en tant que gérant de la personnalité morale. On peut par exemple citer les entreprises de travaux, du bâtiment ou de sécurité ayant recours à de la sous-traitance. Si elles ne le font pas dans les règles de l'art, en ne remplissant pas toutes les conditions, en ne respectant pas le cadre légal, en ne pouvant pas produire les factures pour démontrer la réalité de la sous-traitance, le vérificateur suspectera un problème et établira un procès verbal de travail dissimulé. Le vérificateur peut également constater que des chèques vont à des personnes physiques non salariées de l'entreprise sous-traitante et présumer qu'il s'agit de travail dissimulé. Donc attention, ce n'est plus uniquement sur place, sur un chantier ou à l'occasion d'une visite ou d'un contrôle de l'URSSAF que peut être constaté le travail dissimulé, cette constatation peut aussi avoir lieu lors de la vérification de comptabilité de l'entreprise.

## **SOUS TRAITANCE ET INFRACTION FISCALE**

Le défaut de déclaration d'un sous-traitant constitue une infraction pénale passible d'une amende pour l'entreprise principale : 32 000 euros pour les personnes morales ou 7 500 euros pour les personnes physiques. La protection du sous-traitant prévue l'art 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 implique une démarche active et volontaire de l'entrepreneur principal qui doit déclarer, faire accepter chaque sous-traitant et faire agréer les conditions de paiement de ce dernier par le Maître de l'ouvrage. Et ce n'est pas au sous-traitant de se faire connaître à ce dernier. C'est la raison pour laquelle l'art 83 de la loi n°2011-672 du 16 juin 2011 a institué une infraction pénale si les obligations visées à l'art 3 de la loi du 31 décembre 1975 n'étaient pas respectées par l'entrepreneur principal. Cette nouvelle infraction résultant de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration renforce ainsi la protection du sous-traitant principalement dans la sous-traitance en chaîne et vise ainsi à éliminer la sous-traitance occulte. Pour ce faire, cette loi a créé 2 nouveaux articles du code du travail : art L8271-1-1 et L 8271.1.2 qui ne se limitent pas à sanctionner le défaut de déclaration du sous-traitant mais aussi la non remise de son contrat au Maître de l'ouvrage et qui concernent les personnes physiques. En ce qui concerne les entreprises générales personnes morales l'art 131-38 du Code Pénal prévoit que le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques par la loi qui réprime l'infraction.

**PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**





## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

### OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE



# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Central America and the Caribbean



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**